



Groupe de l'Alliance progressiste des
Socialistes & Démocrates
au Parlement Européen

Délégation socialiste française

Communiqué de la délégation socialiste française au Parlement européen

Bruxelles – jeudi 19 mai 2016 - <http://www.deputes-socialistes.eu/trahir-l'intention-du-legislateur-serait-un-comportement-inapproprié/>

Trahir l'intention du législateur serait un comportement inapproprié !

Le 14 avril 2016, le Parlement européen a adopté la directive dite sur le « secret d'affaires ». Après le travail d'amendement des eurodéputés socialistes et radicaux, ce texte est devenu le premier outil européen pour protéger les journalistes, leurs sources, les ONG et les lanceurs d'alerte, ainsi que le droit à l'information des citoyens.

Depuis ce vote, le texte est bloqué au Conseil en raison d'un désaccord sur la traduction du terme « wrongdoing ». Le Parlement européen a adopté, dans sa version française, le terme « comportement inapproprié », après de longues discussions entre les juristes-linguistes du Conseil et du Parlement. Le Conseil semble maintenant vouloir revenir sur cet accord.

Parce qu'il n'existe pas de correspondance fermement établie en ce qui concerne la traduction en français de ce terme, les eurodéputés socialistes et radicaux jugent indispensable de s'assurer que l'intention du législateur soit correctement reflétée dans la version définitive de ce texte.

L'intention du législateur, par l'emploi du terme « wrongdoing », est de viser des manquements ou des agissements considérés comme mauvais de manière générale. Il ne s'agit pas de recouvrir uniquement les « activités illicites/illégales », celles-ci étant expressément couvertes, tant au considérant 20 qu'à l'article 5, point b), de l'accord.

C'est en ayant ces termes plus généraux à l'esprit que la version française de l'amendement consolidé de plénière a été adoptée le 14 avril.

Dans le contexte où l'exception prévue pour les lanceurs d'alerte a été au centre du débat public et politique, il est essentiel de s'assurer d'une traduction correcte, qui respecte le vote des eurodéputés : trahir l'intention du législateur sur ce point serait non seulement un comportement inapproprié, mais aussi une faute politique !